

# ORAPI

Société Anonyme

25 rue de l'Industrie

69200 VENISSIEUX

---

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

ERNST & YOUNG ET AUTRES  
Tour Oxygène  
10-12 boulevard Marius Vivier Merle  
69393 LYON CEDEX 03

S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

DELOITTE & ASSOCIES  
Immeuble Higashi  
106 cours Charlemagne  
CS40207  
69286 LYON CEDEX 02

Capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS NANTERRE

## ORAPI

Société Anonyme

25 rue de l'Industrie  
69200 VENISSIEUX

---

### **Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

---

À l'assemblée générale de la société ORAPI

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du président du directoire. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 808 819 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

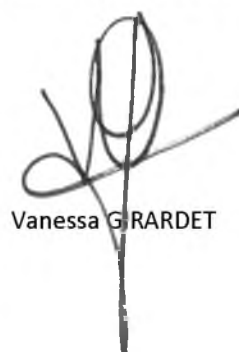
Lyon, le 7 avril 2023

Les commissaires aux comptes

**ERNST & YOUNG et Autres**

Nicolas PERLIER

**DELOITTE & ASSOCIES**



Vanessa GARDET

**RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS  
VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Le montant global des salaires, allocations et indemnités diverses, honoraires et avantage en nature versés aux cinq personnes les mieux rémunérées pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022 par la société ORAPI SA s'élève à 808 819 € (huit cent huit mille huit cent dix-neuf euros)

Fait à Saint-Vulbas, le 14 février 2022.



**Monsieur Henri Biscarrat**  
**Président Directoire**